



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 6 décembre 2022

**RÉUNION D'INSTALLATION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Lundi 5 décembre 2022, Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a réuni les élus du département membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Cette commission est destinée à émettre un avis sur la création d'un syndicat mixte visant à préserver et à valoriser le patrimoine naturel du site des falaises de la côte d'Albâtre dans le secteur d'Étretat.

Ce syndicat, porté par le Conseil départemental de la Seine-Maritime, la communauté urbaine Le Havre Seine métropole et la communauté d'agglomération Fécamp Caux littoral, a pour objectif de poursuivre la démarche, initiée dès 2013, de labellisation de ce territoire comme « Grand site de France » et de traiter des problématiques paysagères, de biodiversité, de mobilité et de respect du cadre de vie des habitants de ce territoire.

La CDCI a émis un avis favorable à l'unanimité et le préfet de la Seine-Maritime prendra rapidement un arrêté portant création de ce syndicat au 1^{er} janvier 2023.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex